



Après le rendez-vous du 20 juin, le Ministère doit donner une issue favorable aux revendications des aides-soignants et auxiliaires de puériculture. Pour cela, c'est l'ensemble des agents concernés qui doit se mobiliser.

Aides-soignants, auxiliaires de puériculture: repreons le combat!!

La Fédération Sud Santé-Sociaux, reçue au Ministère de la Santé le 20 juin, a porté les revendications des professions aides-soignants et auxiliaires de puériculture :

- un diplôme d'Etat :
- un décret définissant un rôle propre :
- les revalorisations salariales:

Quelques petites avancées semblent se dessiner :

- sur l'attribution d'un DE. (possibilité pour l'automne, d'après le Ministère)
- Sur la mise en œuvre d'une étude technique portant sur le projet de décret relatif aux actes professionnels remis par Sud , qui devrait être réalisée pour la fin septembre.

MAIS attention : RIEN N'EST GAGNE !

- Pour le Ministère, les revalorisations s'inscrivent dans le cadre des négociations actuelles de la fonction publique. **Vu ce qui est annoncé, le compte n'y sera pas !**
- La création possible d'un ordre infirmier risque de paralyser toute reconnaissance de nos compétences.

Seule la détermination et la mobilisation réelle de tous permettra l'obtention de nos revendications légitimes.

MONTRONS NOTRE RAS LE BOL :

- en continuant de signer les pétitions
- en préparant une grande mobilisation pour fin septembre-début octobre.

Il est temps que nos professions, indispensables au fonctionnement des établissements, sortent de l'ombre, affirment leur volonté d'être reconnues à part entière et montrent leur force !